



Budget 2024 du gouvernement de l'Alberta :
Soutenir des mesures essentielles à la mise en œuvre de la
Politique en matière de francophonie

Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) présenté à
l'honorable Nate Horner, Président du Conseil du Trésor et Ministre des Finances, dans le
cadre des consultations publiques sur le Budget 2024

Nathalie Lachance, présidente de l'ACFA
Isabelle Laurin, directrice générale de l'ACFA

Le 19 janvier 2024

Introduction

[1] L'Association canadienne-française de l'Alberta (« ACFA ») remercie le gouvernement de l'Alberta pour l'occasion de présenter ce mémoire dans le cadre des consultations publiques pour le Budget 2023. L'ACFA souhaite porter à l'attention du gouvernement des investissements spécifiques à la francophonie albertaine qu'il pourrait prévoir dans son prochain budget afin de mettre en œuvre la *Politique et matière de francophonie* et offrir des services et des programmes en français.

[2] Fondée en 1926, il y a près de 100 ans, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine¹. En 1964, le gouvernement de l'Alberta reconnaît formellement l'ACFA et adopte *The A.C.F.A Act*² afin d'incorporer l'organisme. Depuis l'adoption de la *Politique en matière de francophonie* en 2017, l'ACFA est aussi identifiée comme une des parties prenantes à consulter par le gouvernement de l'Alberta afin qu'il puisse établir ses priorités d'actions³.

[3] L'ACFA rallie les forces vives de la société en vue de protéger les acquis, faire avancer les droits et accroître la vitalité des communautés francophones de l'Alberta. Son mandat est de représenter la population d'expression française de l'Alberta, de promouvoir son bien-être physique, intellectuel, économique, culturel et social, ainsi que d'encourager, faciliter et promouvoir l'apprentissage du français et la valorisation de la francophonie albertaine. Par ailleurs, l'ACFA promeut l'inclusion, en Alberta, des locuteurs et des locutrices du français, qu'ils et elles aient le français comme langue maternelle ou langue apprise, de toutes les origines au sein d'un espace francophone pluriel.

[4] Dans ce mémoire, l'ACFA présente les éléments suivants :

- a) Le **statut du français en Alberta** en dressant (1) un portrait démographique de la francophonie albertaine et (2) en soulevant quatre textes législatifs soutenant l'offre de services en français et la reconnaissance de la francophonie dans la province ;
- b) Des **recommandations d'investissements** en lien avec le *Plan d'action de la francophonie albertaine* et les lettres de mandats des ministères concernés.

Statut du français en Alberta

Portrait démographique

[5] La francophonie albertaine est bien ancrée au sein de la province de par son histoire, sa démographie et ses institutions.

[6] La première présence francophone en Alberta remonte au 18^e siècle, soit à plus de 200 ans. Le français était la première langue européenne parlée sur le territoire qui est devenu l'Alberta. Dès le 19^e siècle, plusieurs communautés métisses, missions franco-catholiques et villages francophones furent

¹ ACFA. <https://acfa.ab.ca/acfa/>

² Province de l'Alberta. 1964. *An Act to Incorporate l'Association Canadienne Française de l'Alberta*. https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/1964_ACFA-Act.pdf

³ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie : Améliorer les services en français pour soutenir la vitalité des communautés francophones de l'Alberta*, page 8. <https://open.alberta.ca/dataset/64517dbc-b73d-4ccd-9fd9-b7d7324099ec/resource/704f3e8d-582b-4999-9850-612c6c69ded2/download/cul-french-policy-2023-francais.pdf>

mis sur pied. D'ailleurs, quatre de ces villages sont devenus officiellement bilingues : Beaumont, Legal, Falher et Plamondon⁴.

[7] Aujourd'hui, l'Alberta compte la plus grande population ayant le français comme première langue officielle parlée et vivant en situation minoritaire au Canada après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick⁵.

[8] Selon le recensement 2021 de Statistique Canada, 79 965 (1,88%) Albertains et Albertaines ont le français comme première langue officielle parlée, 88 005 (2,06%) affirment que le français est leur langue maternelle et 261 435 (6,13%) affirment avoir une connaissance du français⁶.

[9] De plus, l'Alberta compte la deuxième plus grande population d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au pays (excluant le Québec). On compte 67 140 enfants, de 0 à 18 ans, dont au moins un des parents est un ayant droit⁷. L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et des libertés* (« Charte ») permet aux ayants-droit que leur(s) enfant(s) soi(en)t instruit(s) dans la langue officielle minoritaire; en Alberta ceci est le français.

[10] Le français se place au 4^e rang des langues maternelles en Alberta, après l'anglais qui figure au 1^{er} rang (3 083 840), le tagalog au 2^e rang (108 395) et le Pendjabi au 3^e rang (91 070). Le français se range toutefois au 2^e rang derrière l'anglais lorsque l'on considère la connaissance de la langue⁸.

[11] Plus encore, il y a eu une augmentation et une diversification de la population d'expression française au fil des ans.

[12] Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée a augmenté de 35,9% sur une période de 20 ans (2001-2021)⁹. Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant une connaissance du français a quant à lui augmenté de 54,6% sur une période de 30 ans (1991-2021)¹⁰.

[13] Bien que plusieurs francophones soient nés en Alberta, la majorité d'entre eux sont venus de partout à travers le Canada et le monde. Parmi les Albertains et les Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée, environ 25% d'entre eux sont nés en Alberta, 48% proviennent d'ailleurs au Canada (ex. Québec, Nouveau-Brunswick, Ontario) et 28% d'ailleurs dans le monde, principalement d'Afrique¹¹.

⁴ Gouvernement de l'Alberta. « Le patrimoine francophone en Alberta ». <https://www.alberta.ca/fr-CA/francophone-heritage.aspx>

⁵ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁶ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁷ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*

⁸ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁹ Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2019016-fra.pdf?st=xgAyz9SW> ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

¹⁰ Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1991, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1996, Alberta*.

¹¹ Commissariat aux langues officielles. 2023. *Le fait français en Alberta*. <https://www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/2023-11/ab-fait3.pdf>

[14] En effet, lorsqu'on examine plus en détail les données du recensement de 2021, on constate que le pourcentage des Albertains et Albertaines issus de l'immigration au sein de la francophonie albertaine est plus élevé qu'au sein de la population totale de l'Alberta, qui est de 23,5%. De plus, 42% de cette population immigrante francophone est arrivée au Canada entre 2011 et 2021, indiquant que plusieurs immigrants et immigrantes sont encore de nouveaux arrivants¹². La francophonie albertaine se distingue aussi de celle d'autres provinces en ayant une plus grande proportion de francophones issus de l'immigration. Par exemple, en Ontario, 21% de la population francophone est issue de l'immigration, tandis que cette proportion grimpe à 30% chez la population totale de la province.

[15] Par ailleurs, la population d'expression française est éparpillée sur le territoire, étant donné qu'historiquement des communautés francophones se sont établies partout en province. 19 municipalités albertaines ont 15% ou plus de leur population qui parle français¹³.

[16] Environ un tiers de la population d'expression française habite à Calgary, un tiers à Edmonton et le dernier tiers se retrouve dispersé parmi des villes de taille moyenne (Grande Prairie, Fort McMurray, Red Deer, Lethbridge), des villes avec des services fédéraux comme des parcs nationaux (Jasper, Banff, Canmore) et des bases militaires (Wainwright, Cold Lake), des communautés rurales plus traditionnelles (région de Rivière-la-Paix, Saint-Paul, Bonnyville, Legal, Morinville, Beaumont, Plamondon) et de nouvelles communautés (banlieues de Calgary et d'Edmonton, Brooks).

[17] Pour desservir cette population, il existe entre autres 43 écoles francophones, quatre conseils scolaires francophones, près d'une quarantaine de garderies et de prématernelles, une institution postsecondaire de langue française, 215 écoles qui offrent des programmes pour les apprenants du français (ex. immersion française) et plus d'une soixantaine d'organismes communautaires.

Encadrements législatifs

[18] Quatre (4) textes législatifs principaux encadrent l'offre de services en français en Alberta et la reconnaissance de la francophonie albertaine, soit (1) la *Loi sur les langues officielles*, (2) la *Charte canadienne des droits et libertés*, (3) la *Politique en matière de francophonie* et (4) la *Loi linguistique de l'Alberta*.

[19] Au niveau fédéral, la francophonie albertaine est reconnue comme une communauté de langue officielle au Canada selon la *Loi sur les langues officielles*. Adoptée en 1969 et modernisée en 2023, cette loi fédérale reconnaît le français comme l'une des deux langues officielles au pays et garantit l'accès à des services en français dans les institutions fédérales, dont plusieurs qui se trouvent sur le territoire albertain.

[20] De plus, l'Alberta a des obligations constitutionnelles quant à l'offre de services en français découlant des articles 19 et 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*¹⁴. Ces articles respectifs

¹² Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

¹³ Statistique Canada. *Faits saillants sur la langue française en Alberta en 2021*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2023013-fra.pdf?st=pPt4SY6G>

¹⁴ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie : Améliorer les services en français pour soutenir la vitalité des communautés francophones de l'Alberta*, page 5. <https://open.alberta.ca/dataset/64517dbc-b73d-4ccd-9fd9-b7d7324099ec/resource/704f3e8d-582b-4999-9850-612c6c69ded2/download/cul-french-policy-2023-francais.pdf>

garantissent (1) le droit de communiquer en français dans les tribunaux fédéraux, comme la Cour du Banc du Roi, et (2) le droit à l'éducation francophone de qualité équivalente à celle offerte à la majorité anglophone pour tous leurs enfants, incluant la gestion scolaire¹⁵, aux citoyens canadiens qui ont comme langue maternelle le français, qui ont reçu leur instruction au niveau primaire en français au Canada, ou dont l'un de leurs enfants a reçu son instruction primaire ou secondaire en français au Canada.

[21] Au niveau provincial, l'Alberta s'est dotée de sa *Politique en matière de francophonie* (« *Politique* ») en 2017, qui a été révisée en 2023, afin de développer l'offre de services en français et par le fait même d'élargir son accès aux fonds du gouvernement fédéral disponibles à cet effet¹⁶.

[22] Par le biais de la *Politique*, le « gouvernement de l'Alberta reconnaît les contributions économiques, culturelles et sociales qu'a apportées et que continue d'apporter la population dynamique et plurielle d'expression française à la province. Par l'intermédiaire d'une interaction, d'une collaboration et d'un dialogue significatifs, le gouvernement s'engage à améliorer les services en français afin de soutenir la vitalité de la francophonie en Alberta, de manière ciblée et durable, et en fonction des ressources disponibles¹⁷. »

[23] La *Politique* « s'applique à tous les ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement de l'Alberta, ainsi qu'aux services judiciaires¹⁸. »

[24] La Loi linguistique de l'Alberta permet également aux Albertains et Albertaines de s'exprimer en français dans les tribunaux de la province et aux membres de l'Assemblée législative de faire usage en français à la Législature¹⁹.

Le Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028

[25] Le *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028* (« *Plan d'action* »)²⁰ est l'initiative la plus ambitieuse que la francophonie albertaine n'ait jamais réalisée pour identifier ses priorités au niveau de l'offre de services en français par le gouvernement provincial.

[26] Conçu par l'ACFA, le *Plan d'action* est un outil crédible pour aider à orienter le gouvernement, les élus et élues, les fonctionnaires et les partis politiques vers les priorités, les possibilités et les enjeux de la communauté francophone en vue de mettre en œuvre la *Politique en matière de francophonie* de la province.

[27] L'ACFA a mené un processus de consultation rigoureux en 2021-2022. En tout, 200 leaders communautaires, représentant plus d'une quarantaine d'organismes et d'institutions communautaires,

¹⁵ Gouvernement du Canada. « Article 23 – Droits à l'instruction dans la langue de la minorité. »

<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-crf/check/art23.html>

¹⁶ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*.

¹⁷ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, page 6.

¹⁸ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, page 6.

¹⁹ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, page 5.

²⁰ ACFA. 2022. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/11/Version-officielle_Plan-d'action-FRAB-4.pdf

ainsi que 520 Albertains et Albertaines d'expression française ont participé aux consultations via des entrevues, des groupes de discussion et un sondage.

[28] Les données recueillies ont permis de rédiger la version finale du *Plan d'action* qui a été officiellement dévoilé en octobre 2022. Le *Plan d'action* comprend près de 200 actions sur une période de cinq ans dans huit secteurs d'intervention ciblés : (1) Institutions gouvernementales, (2) Arts, culture et patrimoine, (3) Continuum en éducation, (4) Développement économique, (5) Immigration, (6) Justice, (7) Santé et activité physique et (8) Services sociaux. Plusieurs actions ont des liens directs avec les priorités du Gouvernement de l'Alberta (ex. plans d'affaires, plans d'action, lettres de mandats) et sont réalisables avec peu de coûts.

[29] C'est pourquoi l'ACFA propose ci-bas une série de recommandations pour le Budget 2024 orientées par certaines priorités identifiées dans le *Plan d'action*.

Recommandations

#1 – Négocier et bonifier l'Entente Canada-Alberta sur les services en français.

Ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine

[30] Le gouvernement de l'Alberta est signataire d'une entente avec le ministère du Patrimoine canadien du gouvernement fédéral spécifiquement pour développer l'offre de services en français au sein de la province, soit l'entente Canada-Alberta sur les services en français²¹.

[31] Historiquement, le gouvernement de l'Alberta a reçu un financement, via cette entente, qui ne reflète pas le poids démographique de sa population d'expression française. L'Alberta reçoit le deuxième plus bas montant de financement malgré le fait que sa population d'expression française en situation minoritaire soit la troisième plus importante au Canada.

[32] Malgré l'adoption de la *Politique en matière de francophonie* en 2017, qui avait entre autres pour but d'augmenter la capacité du gouvernement de l'Alberta à accéder à plus de fonds du gouvernement fédéral en vue de développer les services provinciaux en français²², l'Alberta reçoit toujours un montant inadéquat dans le cadre de l'entente pour répondre aux besoins d'une population d'expression française grandissante.

[33] Le gouvernement fédéral a prévu une bonification des transferts aux provinces dans le cadre du *Plan d'action sur les langues officielles 2023-2028*. Ceci pourrait augmenter les fonds reçus par le gouvernement de l'Alberta dans le cadre de l'Entente Canada-Alberta sur les services en français et par conséquent les fonds disponibles pour la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*.

[34] L'ACFA reconnaît que le gouvernement albertain travaille actuellement avec le gouvernement fédéral sur la négociation de la nouvelle *Entente Canada-Alberta sur les services en français*. L'ACFA remercie le gouvernement de l'Alberta de saisir cette occasion pour négocier une entente bonifiée afin

²¹ Secrétariat francophone et Ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine.
<https://open.alberta.ca/dataset/4e09af7c-3a65-4a37-a682-85ba36f2da1c/resource/5efc91f5-23db-4e02-8f58-f950da3c8ca0/download/cmsw-2019-2020-entente-canada-alberta-sur-les-services-en-francais-lignes-directrices.pdf>

²² Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*.

d'aller chercher sa juste part du financement fédéral disponible et que celui-ci reflète le poids démographique de la francophonie albertaine au sein du Canada.

[35] De plus, l'ACFA estime que le développement des services en français, tels qu'identifiés dans le *Plan d'action de la francophonie albertaine*, serait facilité par une entente bonifiée. Ceci permettrait au gouvernement albertain et aux citoyens et citoyennes d'expression française de l'Alberta de recevoir du financement du gouvernement fédéral qu'ils n'auraient pas obtenu autrement.

[36] Néanmoins, les modalités de l'*Entente Canada-Alberta sur les services en français* font en sorte que l'Alberta doit prévoir du financement en contrepartie à la portion fournie par le gouvernement fédéral. Ainsi, tous les ministères devraient prévoir dans leurs budgets respectifs du financement spécifique pour la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie* afin qu'ils puissent avoir accès à ce financement fédéral. L'ACFA a eu des conversations positives avec les ministères responsables du Secrétariat francophone, au cours de la dernière année, qui se sont engagés à augmenter, de manière considérable, la contribution albertaine et nous en sommes ravis.

#2 – Négocier avec le gouvernement fédéral dans le cadre d'ententes fédérale-provinciales pour obtenir sa juste part de financement et prévoir à partir de ces fonds des projets qui serviront à développer l'offre de services en français.

Ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine

Ministère de l'Éducation

Ministère de l'Enseignement supérieur

Ministère des Services à l'Enfance et à la Famille

Ministère de la Santé

[37] En plus de l'*Entente Canada-Alberta sur les services en français*, le gouvernement de l'Alberta pourrait obtenir d'autres fonds fédéraux pour le développement de services en français et un appui à la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie* dans divers ministères; ceci passerait par l'ajout de clauses linguistiques et de projets en français lors de la négociation d'accords bilatéraux à venir en 2024.

[38] En raison de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement fédéral propose généralement aux provinces d'inclure dans des accords bilatéraux des dispositions pour améliorer l'offre de services en français, tout en respectant le champ de compétence des provinces²³. Pour sa part, le gouvernement de l'Alberta fait également explicitement référence à sa *Politique en matière de francophonie* dans plusieurs accords bilatéraux.

[39] Par exemple, voici quelques accords bilatéraux signés entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral qui contiennent des dispositions pour rehausser l'accès aux services en français en Alberta :

- Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde²⁴.

²³ Loi sur les langues officielles. Article 45. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/page-4.html#h-375208>

²⁴ Gouvernement de l'Alberta. « Programmes de langues officielles en éducation. » <https://www.alberta.ca/fr/official-languages-in-education-programs>

- Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021 à 2025²⁵.
- Accord entre le Canada et l'Alberta pour travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens (2023-2024 à 2025-2026)²⁶.
- Accord de contribution Canada-Alberta sur les lignes d'urgence en cas de violence fondée sur le sexe²⁷.
- Accord de paiement de transfert entre le Canada et l'Alberta sur la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe²⁸.

[40] L'ACFA félicite les ministères qui ont pris l'initiative d'ajouter des dispositions pour améliorer l'offre de services en français dans le cadre de ces accords. Ces clauses linguistiques permettent d'accéder à des fonds supplémentaires du fédéral pour appuyer la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie* et ultimement, l'offre de services en français pour les Albertains et Albertaines.

[41] L'ACFA recommande au gouvernement de l'Alberta de poursuivre l'ajout de clauses linguistiques dans les accords bilatéraux à venir, et ce pour tous les ministères œuvrant dans les huit secteurs prioritaires de la francophonie albertaine.

[42] L'ACFA et plusieurs organismes francophones ont également saisi l'occasion des négociations pour soumettre des mémoires, soutenus par des données probantes, qui proposaient aux ministères des initiatives répondant aux besoins de la francophonie albertaine. Plusieurs propositions présentées ont été retenues par les ministères concernés.

- Modernisation des soins primaires du système de santé de l'Alberta : des services de santé qui tiennent compte de la langue et des cultures francophones comme déterminants de la santé²⁹.
- Des services de garde qui tiennent compte des besoins de la francophonie albertaine³⁰.
- Une stratégie de lutte contre la violence fondée sur le genre inclusive de la francophonie albertaine³¹.

[43] Grâce à un travail de collaboration entre les parties prenantes de la francophonie albertaine et les ministères, des ententes de services adaptées aux besoins de la francophonie albertaine ont pu être signées. Cette adaptation est privilégiée par la francophonie albertaine, puisque nos communautés ont des besoins spécifiques et une structure organisationnelle différente de la majorité anglophone afin

²⁵ Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/alberta-2021.html>

²⁶ Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/priorites-partagees-matiere-sante/accords-bilateraux-travailler-ensemble/alberta-ensemble-ameliorer-soins.html>

²⁷ Gouvernement du Canada. <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/violence-fondee-sexe/collaboration-intergouvernementale/accords-lignes-assistance/alberta.html>

²⁸ Gouvernement du Canada. <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/violence-fondee-sexe/collaboration-intergouvernementale/accords-bilateraux/accord-alberta.html>

²⁹ ACFA et Réseau santé Alberta. 2022. https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2023/01/20221221_Memoire_ACFA-RSA_MAPS_FR_comprese-1.pdf

³⁰ ACFA et Fédération des parents francophones de l'Alberta. 2023. https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/07/20230418_Memoire_Entente-garderies-federal-provincial_FPFA-ACFA_FR.pdf

³¹ ACFA et al. 2023. https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/07/20231214_Memoire-conjoint_ACFA-CFA-CFQO-AJFAS-PIA-AJEFA_VFG_FR.pdf

d'assurer la vitalité de la francophonie en situation minoritaire³². Par exemple, la Fédération des parents francophones de l'Alberta (« FPFA »)³³ a pu signer une entente avec le Ministère des Services à l'Enfance et la Famille dans le cadre de l'Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021 à 2025; cette entente citait la *Politique en matière de francophonie* pour reconnaître les besoins particuliers et favoriser la vitalité de la francophonie.

[44] Ainsi, l'ACFA recommande que tous les ministères collaborent directement avec l'ACFA et les parties prenantes de la francophonie albertaine pour identifier des propositions de projets à inclure dans les plans d'action pour la mise en œuvre des accords bilatéraux, afin que les initiatives répondent aux besoins réels de la francophonie albertaine.

#3 – Octroyer un financement opérationnel à l'ACFA pour la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*.

Ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine

[45] Le gouvernement de l'Alberta a explicitement identifié l'ACFA comme l'une des deux parties prenantes à consulter pour identifier les priorités de mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*, étant donné son rôle d'organisme porte-parole de la francophonie albertaine.

[46] L'ACFA est ainsi sollicitée par des dizaines de ministères du gouvernement de l'Alberta pour obtenir de l'information quant aux priorités de la francophonie albertaine et établir une collaboration et des dialogues significatifs. Ces demandes se traduisent par des rencontres régulières avec des fonctionnaires, des invitations à des sessions de consultation, des demandes pour diffuser de l'information dans nos réseaux, des invitations à siéger à des comités de travail multipartites, la sollicitation de données probantes ou encore la collaboration pour l'organisation d'activités.

[47] Depuis 2020, l'ACFA a répondu aux demandes du gouvernement de l'Alberta en investissant des centaines de milliers de dollars pour appuyer ce dernier dans la mise en œuvre de sa *Politique en matière de francophonie*. L'ACFA effectue également un travail d'appui auprès du réseau d'organismes francophones lorsqu'il est consulté par la fonction publique afin de rehausser ses capacités pour l'élaboration de politiques publiques efficaces.

[48] Malgré ces investissements, la petite équipe de l'ACFA peine à répondre à toutes les demandes du gouvernement de l'Alberta, étant donné la large portée de la *Politique en matière de francophonie* qui « s'applique à tous les ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement de l'Alberta, ainsi qu'aux services judiciaires³⁴. »

[49] De plus, l'ACFA ne reçoit aucun appui financier du gouvernement de l'Alberta pour effectuer ce travail de détermination des priorités auprès de la francophonie albertaine.

[50] La *Politique en matière de francophonie* étant relativement nouvelle, tous les mécanismes de mise en œuvre ont récemment été mis en place et continuent à être mis en place. L'ACFA estime que le

³² Rodrigue Landry. 2021. « Loi sur les langues officielles et vitalité des minorités : mission impossible ou œuvre inachevée? » *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society*, (17), 126-161. Page 132. <https://doi.org/10.7202/1084703ar>

³³ Fédération des parents francophones de l'Alberta. <https://fpfa.ab.ca/a-propos-de-fpfa/vision-mission-mandat/>

³⁴ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, page 6.

gouvernement de l'Alberta pourrait reproduire une pratique déjà en place au sein du Ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine et ce dans le cadre de la *Politique en matière de francophonie*. Le ministère a désigné des *Provincial Heritage Organization* (« PHO ») et *Provincial Arts Service Organization* (« PASO ») qui sont régulièrement consultés par le gouvernement de l'Alberta sur l'offre de ses programmes et services et reçoivent du financement opérationnel pour soutenir leurs efforts.

[51] L'ACFA effectue un travail similaire, et même beaucoup plus vaste avec une dizaine de ministères jusqu'à présent et l'ensemble des organismes francophones, en ce qui a trait à la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*. Le gouvernement pourrait ainsi dédier des fonds opérationnels à l'ACFA pour soutenir son travail; c'est pourquoi l'ACFA a fait parvenir une proposition officielle à la Ministre des Arts, de la Culture et de la Condition féminine et responsable du Secrétariat francophone.

#4 – Bonifier le financement du Secrétariat francophone et revoir son positionnement dans l'appareil gouvernemental.

Ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine

[52] Du côté gouvernemental, le Secrétariat francophone est essentiel à la *Politique en matière de francophonie*. Il « coordonne la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*³⁵. » Cela implique entre autres un appui aux divers ministères, la gestion du Conseil consultatif de l'Alberta en matière de francophonie et d'un comité formé de sous-ministres adjoints, l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la Politique et la traduction de documentation. De plus, le Secrétariat francophone collabore de très près avec l'ACFA pour obtenir l'information nécessaire quant aux priorités de la francophonie albertaine.

[53] Afin que le Secrétariat francophone puisse pleinement exercer son rôle au sein du gouvernement, ce dernier devrait recevoir un financement adéquat. Ce financement servirait à améliorer sa structure et à avoir accès à des ressources financières pour combler ses responsabilités envers tout l'appareil gouvernemental. Par exemple, l'équipe du Secrétariat francophone, composée de sept (7) employés, est trop petite pour répondre au mandat qui lui est confiée et doit être accrue.

[54] Le Secrétariat francophone est aussi dirigé par une Direction générale, mais bénéficierait que ce poste soit augmenté à un niveau de sous-ministre adjoint ; le Secrétariat francophone devant transiger avec les sous-ministres adjoints désignés par chaque ministère pour aider et conseiller les ministères concernant la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*.

[55] Ayant un rôle de coordination de la *Politique en matière de francophonie* qui s'applique à l'ensemble des ministères, des agences, des conseils et des commissions du gouvernement de l'Alberta, le Secrétariat francophone bénéficierait aussi d'être relocalisé dans l'appareil gouvernement à un emplacement plus stratégique et interministériel.

³⁵ Gouvernement de l'Alberta. « Le Secrétariat francophone. » <https://www.alberta.ca/fr/francophone-secretariat>

#5 – Tenir compte des besoins spécifiques et privilégier l’offre de services par et pour la francophonie albertaine lors d’appels de propositions dans le but de développer une offre active de services en français.

Tous les ministères

[56] Lorsque le gouvernement de l’Alberta lance des appels d’offre pour octroyer de nouveaux contrats, particulièrement les ministères dans les huit secteurs prioritaires de la francophonie albertaine, celui-ci devrait prendre en compte les besoins spécifiques de la francophonie albertaine pour assurer la vitalité des communautés francophones. Le concept de « vitalité » est un des principes directeurs de la *Politique en matière de francophonie*.

[57] Toutefois, ce concept de « vitalité » est fondamental à maîtriser afin d’offrir des services en français qui répondent réellement aux besoins de la francophonie albertaine et qui sont équivalents à ceux offerts en anglais.

[58] Les recherches démontrent que le concept de vitalité d’une communauté relève de trois « variables structurales... (démographique, institutionnelle et statutaire) qui assurent le maintien ou la croissance du groupe comme entité distincte.³⁶ » Ainsi, la variable institutionnelle est très importante ; les institutions (ex. écoles, lieux de culte, hôpitaux, organismes communautaires, etc.) sont « considérées comme une condition qui contribue à l’épanouissement des minorités³⁷. » En d’autres mots, les communautés francophones doivent pouvoir « détenir des institutions » et ces institutions doivent être « gérées par et pour » les communautés francophones³⁸.

[59] Le gouvernement fédéral a d’ailleurs reconnu l’importance d’avoir des institutions pour l’épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire et a souligné le rôle que les provinces peuvent aussi jouer à ce niveau : « Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont eux-mêmes des obligations linguistiques envers leurs minorités et cela passe par le soutien et la protection de leurs institutions³⁹. »

[60] Par conséquent, avoir accès à des programmes ou des services fournis par des institutions de la majorité anglophone, où un service bilingue est offert, mais que la langue et les cultures francophones ne font pas partie du milieu, n’est pas une solution pour assurer la vitalité de la francophonie albertaine. Les membres des communautés francophones doivent pouvoir avoir la plupart de leurs relations personnelles au sein de leur groupe linguistique⁴⁰.

[61] Ainsi, nous soulignons deux exemples où des organismes au sein de la francophonie albertaine ont déposé des propositions à des ministères pour une offre de services en français aux communautés

³⁶ Rodrigue Landry. 2021. « Loi sur les langues officielles et vitalité des minorités : mission impossible ou œuvre inachevée? » *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society*, (17), 126-161. Page 132. <https://doi.org/10.7202/1084703ar>

³⁷ Linda Cardinal et Rémi Léger. 2017. « La complétude institutionnelle en perspective. » *Politiques et Sociétés*, (36), 3-14. Page 3 <https://doi.org/10.7202/1042233ar>

³⁸ Éric Forgues et al. 2020. « La construction d’espaces francophones comme projet de société en milieu minoritaire. » *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (13), 29-48. <https://doi.org/10.7202/1070389ar>; Linda Cardinal et Rémi Léger. 2017. « La complétude institutionnelle en perspective. »

³⁹ Gouvernement du Canada. 2021. *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. Page 16 <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/publications-generales/egalite-langues-officielles.html>

⁴⁰ Linda Cardinal et Rémi Léger. 2017. « La complétude institutionnelle en perspective. » *Politique et Sociétés* 36, no 3 : page 5. <https://doi.org/10.7202/1042233ar>

francophones, mais que celles-ci ont été refusées pour privilégier des institutions anglophones proposant des services bilingues.

[62] Premièrement, la francophonie albertaine avait un centre de services d'emploi par et pour la francophonie à Calgary avant 2020 (Connexion Carrière) et a perdu son offre de services après un nouvel appel de propositions qui a privilégié l'octroi d'un contrat à trois organisations anglophones qui offrent désormais des services bilingues. L'ACFA a fait de la représentation auprès de la province pour préserver l'offre de services par et pour la francophonie, mais sans succès. Les nouveaux services ne font plus la connexion entre les chercheurs d'emploi, souvent nouvellement arrivés en Alberta, et les milieux de vie francophones (ex. organismes francophones, écoles francophones, autres services en français) ce qui nuit à la vitalité de la francophonie albertaine dans la métropole.

[63] Deuxièmement, en 2021, le Conseil de développement économique de l'Alberta (« CDÉA »)⁴¹ avait soumis au ministère de l'Éducation une proposition pour offrir un programme de littératie financière dans les écoles francophones secondaires. Le ministère a privilégié d'octroyer des contrats à deux organisations anglophones, capables d'offrir des services à l'ensemble des écoles de la province; la proposition du CDÉA ne prévoyait pas offrir le programme à l'ensemble des écoles, se concentrant seulement sur les écoles francophones. Au lieu de pouvoir bénéficier d'un programme par et pour la francophonie, mené par une organisation francophone locale qui connaît très bien les communautés francophones et soutenu par les conseils scolaires francophones, les écoles francophones ont eu accès à un programme bilingue développé ailleurs au Canada.

[64] Ces exemples démontrent deux occasions où le gouvernement de l'Alberta avait effectivement prévu offrir un service en français, mais que cette offre ne répondait pas réellement aux besoins de la francophonie albertaine et ne soutenait pas la vitalité des communautés francophones de l'Alberta.

[65] L'ACFA recommande au gouvernement de l'Alberta de collaborer avec les parties prenantes de la francophonie albertaine pour concevoir des ententes de services adaptées aux besoins de la francophonie albertaine lors du lancement de nouvelles initiatives budgétaires en 2024 afin de mieux répondre au principe de « vitalité » prévu dans la *Politique en matière de francophonie*.

#6 – Octroyer un financement opérationnel à la Fédération du sport francophone de l'Alberta comme organisme chef de file dans le secteur du sport et des saines habitudes de vie en français.

Ministère du Tourisme et du Sport

[66] La Fédération du sport francophone de l'Alberta (« FSFA »)⁴² est l'organisme chef de file en sports et saines habitudes de vie au sein de la francophonie albertaine, désigné ainsi par l'ACFA depuis 2006. L'organisme répond à de nombreux besoins de la population d'expression française albertaine de tous âges en ce qui concerne l'accès à l'activité physique et aux sports en français, mais aussi l'amélioration du bien-être et des compétences en littératie physique.

[67] Les services et programmes de la FSFA soutiennent également le principe de vitalité contenu dans la *Politique en matière de francophonie* du gouvernement de l'Alberta. Par contre, l'organisme ne

⁴¹ Conseil de développement économique de l'Alberta. <https://lecdea.ca/qui-sommes-nous/>

⁴² Fédération du sport francophone de l'Alberta. <https://lafsfa.ca/apropos/mandat/>

reçoit aucun financement opérationnel de la part du gouvernement provincial, ce qui nuit à la stabilité de cette institution.

[68] Pourtant, le gouvernement de l'Alberta s'est donné un objectif précis qui concerne la FSFA dans son *Plan d'action pour la politique en matière de francophonie 2020-2023* : « Faciliter l'intégration de la Fédération du sport francophone de l'Alberta (FSFA) dans les réseaux et les programmes de sports et d'activité physique.⁴³ » Cela fait plus de six (6) ans que la FSFA demande d'être intégrée dans le réseau, mais toujours sans succès.

[69] Ce n'est donc pas surprenant que cet objectif se retrouve également dans le *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*⁴⁴, développé par l'ACFA. Une des actions identifiées dans le *Plan d'action* est : « Intégrer la FSFA dans le réseau et les programmes de sports et d'activité physique (ex. *Physical Activity and Recreation Operating Grant Program*) pour que l'organisme puisse se positionner comme chef de file du sport en français auprès de la majorité anglophone et accéder à du financement provincial⁴⁵. »

[70] C'est pourquoi l'ACFA et la FSFA prévoient déposer un mémoire au ministère du Tourisme et du Sport du gouvernement de l'Alberta pour lui recommander d'offrir un appui financier prévisible à la FSFA afin de mettre en œuvre la *Politique en matière de francophonie*.

#7 – Assurer l'équivalence de l'éducation francophone, tel que prévu par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Ministère de l'Éducation

[71] L'éducation francophone est la pierre angulaire des communautés francophones. Les écoles ne sont pas seulement des endroits où les jeunes apprennent les matières de base, mais aussi des endroits qui assurent la transmission de la langue et des cultures francophones aux futures générations et qui contribuent à leur construction identitaire⁴⁶.

[72] Depuis le jugement *Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique c Colombie-Britannique*⁴⁷ en juin 2020, la Cour suprême du Canada a donné gain de cause à l'équivalence réelle en éducation.

[73] Ce jugement a eu comme répercussion de s'assurer que les ayants droit, soit ceux et celles qui ont le droit à l'éducation dans la langue officielle minoritaire pour leurs enfants, puissent avoir accès à

⁴³ Ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine, Gouvernement de l'Alberta, 2020, *Politique en matière de francophonie Plan d'action 2020-2023 : Améliorer les services en français pour soutenir la vitalité de la francophonie en Alberta*, p.20. <https://open.alberta.ca/dataset/22c0db76-7a5f-4f34-9c6e-025affe6ac3c/resource/e8c5b01e-23df-4d5c-a813-c6393578e764/download/cmsw-french-policy-action-plan-2020-2023-french.pdf>

⁴⁴ ACFA. 2022. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*.

⁴⁵ ACFA. 2022. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, page 27.

⁴⁶ Marilyne Gauvreau. 2017. « Comprendre la construction identitaire à l'école de la minorité francophone sous l'angle de la reconnaissance. » *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 29(1), 157-183. <https://doi.org/10.7202/1041201ar> ; Rodrigue Landry. 2008. « Au-delà de l'école : le projet politique de l'autonomie culturelle. » *Francophonie d'Amérique*, (26), 149-183. <https://doi.org/10.7202/037980ar>

⁴⁷ Cour suprême du Canada. 2020. *Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique c Colombie-Britannique*. <https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/18390/index.do>

l'ensemble des biens éducatifs de la même qualité et équivalents à celui des élèves de la langue majoritaire. De plus, le jugement a comme effet d'engendrer des obligations de rattrapage quant à des lacunes d'immobilisations, de programmation et de choix parental.

[74] Comme mentionné plus tôt, les données qui ont été publiées par Statistique Canada dénombrent 67 140 enfants admissibles à l'éducation francophone selon l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*⁴⁸. Présentement, dans le système francophone il y a 9 238 élèves.

[75] Depuis 2017, l'ACFA et la Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta (FCSFA) ont investi des efforts considérables pour obtenir ces données probantes sur les ayants droit en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. En raison de ce travail, nous avons maintenant les données nécessaires pour mieux estimer la demande potentielle pour les écoles francophones et prévoir des infrastructures et programmation équivalentes.

[76] À la lumière de ces données, l'ACFA estime qu'au rythme actuel de deux nouvelles infrastructures par année, ce qui semble être la norme des dernières années, cela prendrait près de 140 ans pour réduire l'écart entre la capacité actuelle des écoles francophones et la demande potentielle qui existe.

[77] Ainsi, l'ACFA encourage le ministère de l'Éducation à continuer de travailler avec les conseils scolaires francophones pour revoir les appuis à la programmation et développer un plan d'infrastructure sur une génération réduisant l'écart entre la demande potentielle et la capacité actuelle des écoles francophones. En ce sens, l'ACFA s'attend à ce que le prochain budget provincial prévoit un nombre conséquent de nouvelles infrastructures scolaires francophones pour réduire l'écart.

[78] De plus, pour soutenir l'éducation francophone et son rôle particulier pour la construction identitaire des jeunes francophones, la Fédération des parents francophones de l'Alberta (« FPFA ») appuie les conseils d'écoles formés de parents francophones par le biais d'une entente de service avec le ministère de l'Éducation.

[79] Le gouvernement albertain devrait continuer d'offrir et bonifier un financement à la FPFA pour qu'elle puisse poursuivre son mandat, et ce malgré la directive reçue par le ministre dans sa lettre de mandat de « reviewing the role of parent school councils⁴⁹ ». Les conseils de parents francophones sont fondamentaux pour la réalisation du mandat unique des écoles francophones et nécessitent une approche particulière de celle de la majorité anglophone.

⁴⁸ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁴⁹ Première ministre de l'Alberta. 2023. Lettre de mandat du ministre de l'Éducation, l'honorable Demetrios Nicolaidis. <https://open.alberta.ca/dataset/bf7f9a42-a807-49b3-8ba3-451ae3bc2d2f/resource/Oad63305-f39c-4d9a-a2a4-7c1970d2f720/download/educ-mandate-letter-education-2023.pdf>

#8 – Financer un continuum de l'éducation francophone jusqu'au postsecondaire, entre autres pour adresser la pénurie de main d'œuvre bilingue capable d'offrir des services en français dans la province.

Ministère de l'Enseignement supérieur

[80] Adresser la pénurie de main d'œuvre est l'un des facteurs les plus importants pour contribuer à la croissance et à la relance économique de l'Alberta, mais aussi pour avoir le personnel nécessaire pour offrir des services en français à la population francophone et mettre en œuvre la *Politique en matière de francophonie*. La pénurie qui affecte grandement la francophonie albertaine se trouve dans presque tous les secteurs et toutes les régions de la province. L'éducation postsecondaire peut aider à adresser cette pénurie.

[81] Le Campus Saint-Jean est la seule institution postsecondaire francophone à l'ouest du Manitoba. Il dessert non seulement la population d'expression française de l'Alberta, mais aussi de partout au Canada et à l'international. L'institution accueille quelques centaines d'étudiants et étudiantes.

[82] Le Campus Saint-Jean est aussi reconnu comme l'une des meilleures institutions postsecondaires francophones dans l'Ouest pour faire ses études en éducation et en sciences infirmières. De plus, le Campus Saint-Jean abrite le Centre collégial de l'Alberta. Le Centre est l'unique collège francophone en Alberta. Ses programmes sont axés sur les besoins du marché et sont offerts en collaboration avec des partenaires de l'industrie⁵⁰. Les programmes en éducation à la petite enfance, de préposé aux soins de santé et de Technique en administration des affaires, sont des secteurs où il y a un très grand besoin de main-d'œuvre, ceci dans l'ensemble de la province.

[83] L'investissement dans le Campus Saint-Jean est l'une des meilleures façons de combler le manque de main-d'œuvre important dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance et de la santé ainsi qu'au niveau gouvernemental et communautaire. Accroître le nombre de places, moderniser les locaux et s'assurer de la pérennité de l'institution ne sont que quelques exemples visant à assurer que le Campus Saint-Jean demeure une destination de choix pour les étudiants et étudiantes de partout au Canada et le monde.

#9 – Appuyer l'offre de services sociaux et de santé mentale en français, lorsque l'ACFA présentera un plan au gouvernement.

Ministère de la Santé mentale et des Dépendances

Ministère des Personnes âgées, des Services sociaux et communautaires

Ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine

[84] Lorsque l'ACFA a consulté les parties prenantes de la francophonie albertaine en 2021-2022 en vue de la rédaction du Plan d'action de la francophonie albertaine, il était clair qu'il y avait d'énormes besoins en termes de services sociaux et de santé mentale. Cependant, les participants et les participantes ont eu de la difficulté à identifier des priorités, malgré les besoins nombreux, étant donné qu'il n'existait aucun état des lieux du secteur.

⁵⁰ Université de l'Alberta, Campus Saint-Jean. <https://www.ualberta.ca/fr/campus-saint-jean/programmes/programmes-collegiaux/index.html>

[85] Ainsi, en décembre 2021, le CA provincial de l'ACFA a identifié le secteur des services sociaux comme l'une des priorités de son mandat 2021-2023. L'ACFA a obtenu des financements de la *Calgary Foundation*, de la *Edmonton Community Foundation* et de la Fondation franco-albertaine pour mener un important projet communautaire sur deux ans.

[86] L'année 1, qui a eu lieu en 2022-2023, a permis, avec l'appui de la firme KPMG, de dresser un état des lieux des services disponibles en français et d'identifier les besoins prioritaires pour les Albertains et Albertaines d'expression française. L'année 2, qui est actuellement en cours de finalisation, veut permettre d'élaborer un énoncé de vision et un plan stratégique à long terme pour combler les lacunes pour les francophones de l'Alberta dans ces secteurs, d'identifier les partenaires potentiels (gouvernementaux et non gouvernementaux) et d'élaborer un plan de mise en œuvre.

[87] L'ACFA souhaite pouvoir s'asseoir avec le gouvernement de l'Alberta, dans la prochaine année, afin de discuter des options pour combler ces besoins, suite au travail réalisé.